

26 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ADENCLASSIFIEDS
(Euronext Paris)

Par courrier du 26 septembre 2008, la société par actions simplifiée Groupe Figaro (1) (14 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement en hausse, le 23 septembre 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir directement 786 744 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 12,13% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 200 000 actions ADENCLASSIFIEDS sur le marché et hors marché.

Il est précisé que la société Groupe Figaro détient directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Publiprint (3) et Sicce (4) qu'elle contrôle (5), 4 301 114 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 66,30% du capital et des droits de vote de cette société (2) ainsi répartis :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Publiprint (3)	3 231 664	49,81
Sicce (4)	282 706	4,36
Groupe Figaro (1)	786 744	12,13
Total Groupe Figaro (5)	4 301 114	66,30

-
- (1) Contrôlée à 100% par Socpresse, elle-même contrôlée par la société Groupe Industriel Marcel Dassault.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 6 487 521 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Contrôlée à 100% par la Société du Figaro, elle-même contrôlée à 99,99% par la société Groupe Figaro.
 - (4) Contrôlée à 91,94% par Publiprint.
 - (5) Publiprint et Sicce sont contrôlées par Groupe Figaro au sens de l'article L. 233-3 I 1^o du code de commerce ; par conséquent, ces trois sociétés agissent de concert en application de l'article L. 233-10 du même code et n'ont franchi de concert aucun seuil dans ADENCLASSIFIEDS.